

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY
1 rue du 8 mai 1945
50570 MARIGNY

Convocation : 13/02/09

Affichage : 05/03/09

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

L'an deux mille neuf, le vingt six février à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la communauté de communes.

Présents :

Carantilly : Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE.

La Chapelle Enjuger : Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY, Thierry DUBOURG est remplacé par Gérard SOPHIE.

Hébécrevon : Gilles QUINQUENEL est remplacé par Gilles PAUGAM, Dany HUAUX, Michel TOUTAIN.

Le Lorey : Michel SAVARY, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE est remplacé par Augustine LESECO.

Lozon : Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER.

Marigny : Bernard BRIGNOT est remplacé par Patrice BOUCHER, Didier OZOUF, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER, Jérôme LOUICHE.

Le Mesnil-Amey : Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE est remplacé par Alain PACARY.

Le Mesnil-Eury : Jacques THOUROUDE est remplacé par Laurent FREMONT

Le Mesnil-Vigot : Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

Montreuil Sur Lozon : Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

Remilly Sur Lozon : Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET.

Saint-Gilles : Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL.

Absents excusés : Jacques THOUROUDE, Thierry DUBOURG, Gilles QUINQUENEL, Gilles OZENNE, Thierry RAULINE, Eric LEJOLIVET, Bernard BRIGNOT.

Jacques CLAIRAUX a été élu secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

1) **Rapprochement éventuel des trois communautés de communes : Marigny, Torigni et Saint-Lô :**

Le Président fait part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion de bureau du 23/01/09 consacré à un éventuel rapprochement des 3 communautés de communes ainsi que le tableau de compétences que chaque conseiller a reçu. Ces documents sont validés avec les précisions supplémentaires :

- La compétence assainissement est enlevée du milieu du tableau. La commune de Marigny est en effet réticente car cette compétence ne serait plus exercée par la commune.
- Réserve foncière : à préciser : les communes auraient-elles toujours cette compétence pour des terrains à acquérir en dehors des périmètre de zones d'activités.(pose la question du droit de préemption)
- Si la communauté de communes de Torigni dit non à la future structure, la communauté de communes de Marigny (même si elle avait dit oui) ne partirait plus pour la nouvelle structure mais réétudierait sa position.
- Enfin, plusieurs conseillers souhaitent reporter la date de décision à l'automne suite à l'annonce du Président de la République concernant la suppression de la T.P.
- Faire des réunions supplémentaires sur la fiscalité lorsqu'on aura plus d'infos sur la compensation de la T.P.

- Bien insister sur l'équité et le développement harmonieux des territoires et finir les projets engagés dans les compétences actuelles (devra faire l'objet de conventions si besoin).
- Garder la proximité est important
- Vote par les délégués communautaires
- vote par les 12 communes de la Communauté de Communes de Marigny et ne pas dépendre du vote des communes des deux autres communautés.

2) **Questions financières :**

o **1) Subventions 2009**

Le conseil vote les subventions suivantes pour 2009 :

NOM DE L'ASSOCIATION	REALISE 2008 Pour info	PROPOSITIONS 2009
LES PETITES CANAILLES	50000.00	50 000.00 €
FAMILLES RURALES MARIGNY	2692.00	4 000.00€
A.S.A DU BOCAGE	1200.00	1 200.00 €
UNSS	1150.00	1 150.00 €
FOYER SOCIAUX EDUCATIF COLLEGE	6450.00	6 450.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2914.60	3 378.20
CLIC SAINT-LOIS	1764.00	1 764.00 €
COMICE AGRICOLE	1550.00	1 550.00 €
COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME	75.00	75.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	305.00	305.00 €
DUO NORMAND	2290.00	2 290.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	5050.00	7 000.00 €
GESTION CONSEILS DE JEUNES	1900.00	1 900.00 €
JEUNESSE SPORTIVE DE L'OSIER	4000.00	4 000.00 €
MISSION LOCALE DU CENTRE MANCHE	4575.00	4 575.00 €
PREVENTION ROUTIERE	75.00	75.00 €
SECTION D'ACTION GERONTOLOGIQUE	500.00	500.00 €
SYNDICAT D'INITIATIVES	2934.00	4 000.00 €
ACLAM VILLE EN SCENE	1500.00	1 500.00 €
ACLAM	30000.00	55 113.00 €
CLAJJ	500.00	500.00 €
Chambre d'Agriculture contrat bois énergie	795.24	
les 7 vents du cotentin " " "	503.20	
Fédération des Cuma " " "	1660.56	
Livre pour le Tchad	150.00	
TOTAL	124533.60	151 325.20 €

Commentaires :

Duo normand : Il sera demandé le bilan financier 2008.

Aclam : Une augmentation de la subvention est votée par l'assemblée suite à la mise en place des mercredis et du passage à temps complet, en septembre 2008 de Paméla, animatrice du

CLSH. Le chiffre correspond donc à un reste à réaliser de 2008 de 12 305 € (sont aussi inclus 50% des heures supplémentaires) et une proposition pour 2009 de 42 808€ soit un total pour le B.P. 2009 de 55 113€. Une recette du conseil général est attendue d'environ 6000€ ainsi qu'une subvention CAF.

Familles Rurales : L'association demande une subvention pour rouvrir ses accueils loisirs sur les deux mois d'été avec une directrice multi-sites qui dirigerait Marigny et Hébécrevon et deux animateurs référents par accueil. Ce projet vise à coordonner et à articuler davantage les objectifs de Familles Rurales sur le canton. Le conseil communautaire décide de lui accorder une subvention de 4000€ pour 2009.

○ **2) Points divers :**

- Admission en non valeur : à la demande de la Trésorerie de Marigny une admission en non valeur est demandée pour la somme de 30.97€. Le conseil communautaire après en avoir délibéré donne son accord. Cette somme sera prévue au B.P.2009.

- Indemnité d'éviction : A la demande de la Trésorerie une précision est à apporter car non notée dans l'acte de vente concernant l'achat de la parcelle AI 31(ZA La Chevalerie à Marigny). En effet l'indemnité d'éviction prévue pour le fermier de 14 560.77€ est à verser à l'EARL LEMAZURIER le Bilhaidiere 50570 Carantilly. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré donne son accord.

- Augmentation des crédits pôle enfance :

Vu les restes à réaliser, vu les factures déjà payées depuis le 1^{er} janvier 2009 et afin de régler des dépenses avant le vote du budget primitif 2009, il est nécessaire d'augmenter les crédits du programme d'investissement N°58(Multi-accueil Pôle enfance) de 11 300€. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, donne son accord et dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2009.

- Reversement de subventions (CG50 et DDJS) dans le cadre du projet éducatif local à la maison de jeunes et à l'association gestion du conseil de jeunes : Le conseil donne son accord pour reverser à l'association de gestion du conseil de jeunes la somme de 380€ et la somme de 300 € à la maison de jeunes. Ces sommes seront mandatées à l'article 6574 « subventions ».

3) Le point sur les commissions :

○ **Développement économique**

Fabrice LEMAZURIER fait le point sur sa commission.

- Z.A. la Chénée : Délibération approuvant le plan d'aménagement et autorisant le Président de la Communauté de Communes de MARIGNY à déposer une demande de permis d'aménager

Monsieur Le Président rappelle :

- le fait que la Communauté de Communes de Marigny, en accord avec le Pays du Saint-Lois, envisage de réaliser une zone d'activités au lieu dit « La Chénée »,
- les raisons qui ont conduit la commune de MARIGNY à réaliser une étude en application de l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme, et notamment le fait que la R.D 972 est concernée par l'article L 111.1.4 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Le Président présente le plan d'aménagement de la zone d'activités « La Chénée » qui montre notamment :

- limite de la zone faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager
- voie de desserte projetée et chaussée de 6 mètres de largeur
- accès automobiles à créer
- lot privatif n° 1 : 5439 m²
- lot privatif n° 2 : 5885 m²
- lot privatif n° 3 : 7491 m²
- lot privatif n° 4 : 6166 m²
- lot privatif n° 5 : 6143 m²
- lot privatif n° 6 : 6313 m²
- lot privatif n° 7 : 2993 m²
- lot privatif n° 8 : 2519 m²
- espace de stationnement paysager
- noue à créer
- espace vert planté
- arbres de haute tige à planter
- arbustes à planter
- limite de lot : haie bocagère à créer
- sentier piétonnier en stabilisé à créer
- trottoir à créer
- obligation de bande boisée de 5 mètres d'épaisseur à la charge des lots privatifs n° 1, 2 et 3
- haie bocagère existante conservée obligatoirement

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.441.1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de MARIGNY approuvé par délibération du Conseil Municipal de MARIGNY en date du 22 Décembre 2004,

Vu la délibération du Conseil Municipal de MARIGNY en date du 18 Février 2009, approuvant l'étude en application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

D'approuver le plan d'aménagement de la zone d'activités « La Chénée » à MARIGNY établi en Février 2009 par le bureau d'études F.H.R et prévoyant 8 lots privatifs à usage d'activités,

Autorise Monsieur Le Président à déposer une demande de permis d'aménager concernant la zone d'activités « La Chénée » et selon le plan approuvé.

La présente délibération et le plan d'aménagement annexé à cette dernière seront transmis à Monsieur Le Préfet du Département de la Manche.

La demande de permis d'aménager sera déposée en Mairie de MARIGNY.

- Transfert au Département de la voie de desserte de la zone d'activités « la Chénée » entre la RD 53 et la RD 972.

Après avoir entendu le Président rappelant la création d'une voie de desserte de la future zone d'activités « la Chénée » située à l'entrée de MARIGNY, dans le sens SAINT LÔ – COUTANCES, Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 141-3 concernant la voirie communale, modifiée par la loi du 10 décembre 2004 ;

CONSIDERANT que ladite voie a vocation départementale,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

1) DONNE son accord sur le transfert, dans le domaine public départemental, sous réserve de

l'accord du Conseil Général de la Manche de la voie de desserte de la zone d'activités « la Chénée », nommée RD 53.

Etant précisé que :

- le Département prendra la voie dans l'état dans lequel elle se trouve ;
- les frais inhérents (géomètre, publicité foncière) seront pris en charge à parité par le Département de la Manche et la Communauté de Communes de MARIGNY.

2) AUTORISE en conséquence Monsieur le Président à signer tous actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces mutations.

- **Z.A. la Chevalerie : signalétique** : tous les devis n'étant pas parvenus à ce jour, ils seront étudiés lors d'une prochaine réunion de la commission économique le 31 mars à 20H30.

Un courrier sera envoyé au service des routes départementales demandant la fermeture partielle de la route de Quibou et l'aménagement du carrefour du Poteau.

○ **Travaux et voirie**

Michel HOREL fait part à l'assemblée de différents points de sa commission :

- **Voirie ZA la Chevalerie** : un devis de l'entreprise TP Genet est présenté pour la réfection de la voirie avant la rétrocession au Conseil Général. Il s'élève à 7 313.54€ TTC. Le conseil donne son accord et autorise le président à signer le devis.
- **Voirie tranche 2009** : Des travaux seront prévus au BP 2009 afin de terminer le programme lancé il y a quelques années.

Convention ATESAT avec la DDE : le Président présente la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire entre la DDE et la Communauté de communes comprenant en outre une mission d'assistance à la gestion de la voirie. La rémunération totale annuelle s'élève à 5 727.49€. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, donne son accord et autorise le président à signer la convention avec la DDE.

- **Bâtiment Garlan** : avenant N° 2 honoraires de l'architecte : le président présente l'avenant arrêtant définitivement le coût des travaux à 906 348.82€ H.T. Le montant des honoraires reste inchangé. Le conseil communautaire après en avoir délibéré donne son accord et autorise le président à signer l'avenant.

Visite du chantier : elle aura lieu le 11 mars 2009 à 15H00. Tous les membres de la commission « travaux » ont reçu une invitation.

○ **Tourisme, environnement et développement durable**

Didier OZOUF fait le point sur sa commission.

- **SPANC : (Service Public pour l'assainissement non collectif)**

Après visite auprès de différentes communautés de communes dont le service est mis en place, la commission souhaite que la mode de gestion soit une régie avec prestataire de service. Ensuite elle s'est penchée sur la réalisation du cahier des charges en lien avec le SATESE pour la consultation du prestataire. Le conseil communautaire approuve son choix et autorise la commission à poursuivre la démarche de consultation en sachant que l'appel d'offre se ferait en septembre. Des réunions d'infos seront prévues avec les maires et les secrétaires en novembre en plus de celles des usagers.

Adhésion au SATESE : Il serait nécessaire dans ce dossier d'avoir le soutien du SATESE et donc de signer une convention avec le Département afin de bénéficier de ce service. La cotisation forfaitaire annuelle s'élève à 368.80€. Le conseil communautaire donne son accord et autorise le président à signer ladite convention.

- Chemin de rando. : travaux 2009 ils devraient s'élever à environ 15 000€. Le conseil donne son accord pour que cette somme soit inscrite au budget primitif 2009.
- Aire de la Terrette : la consultation pour l'entretien est en cours.
- Camping-car : signalisation en cours avec le Département
- Bilan du centre aquatique : Les entrées piscine et espace forme sont toujours en progression. La participation financière de la communauté de communes au syndicat du centre aquatique sera augmentée de 2% par rapport à celle de l'année dernière.
- Filière bois :
Des réunions d'info seront prévues pour tous les conseillers.
- Le café de Pays à Carantilly : inauguration au printemps.
Une réunion de la commission TEDD est prévue le 10 mars à 20H30.

○ **Jeunesse et formation**

Il est fait état du compte-rendu de la réunion du 16 Février 2009

1-Enquête "jeunesse"

- Nombreux retours de questionnaires
- Calendrier respecté avec réunions du comité de pilotage le 4 mars à 18 h pour analyser les résultats de l'enquête et le 6 avril à 18 h pour élaborer des propositions d'actions.

La commission " jeunesse/formation" se réunira le 20 avril pour étudier la synthèse de cette étude.

Lors des échanges avec les responsables d'associations, il est apparu que cette démarche d'écoute était très bien perçue ; des besoins en terme de " communication", d'aide logistique, d'équipements etc... ont été signalés.

A noter que le 4 mai, l'ensemble des élus et des associations seront conviés en réunion publique.

2- Bassin de formation

Les actions spécifiques au bassin de formation se poursuivent et sont jointes en annexe.

La vie du bassin de formation est accessible sur internet à l'adresse suivante :

<http://bassin-formation-marigny.etab.ac-caen.fr/>

Ecoles numériques

Le syndicat mixte "Manche Numérique" se chargera de lancer la consultation des entreprises afin de récupérer une subvention de 30 % de l'Etat. Les équipements pourraient être installés à la rentrée de septembre 2009. Une proposition intéressante a été faite par Marylène Henry pour que les armoires mobiles soient réalisées sur mesure et à moindre coût. Avant appel d'offres, quelques points seront à affiner (tableaux numériques, accès internet dans chaque classe, cas particulier du Lorey ..)

3 – Jeunesse/ACLAM

L'ACLAM sollicite la Communauté de Communes pour qu'une avance de trésorerie soit effectuée et pour que les heures supplémentaires réalisées en 2008 et à venir en 2009 soient intégrées au budget.

La commission a donné son accord pour l'avance de trésorerie et propose une prise en charge de 50 % des heures supplémentaires avec une prise en compte dans le budget 2009.

4- Propositions budgétaires " jeunesse/formation "

Chaque poste budgétaire a été analysé par la commission.

Propositions budgétaires		
Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Bassin de formation	28 500	20 000
Collège	11 000	
Subventions	15 575	
ACLAM	55 113	6 000
Crèche	115 000	
Conseil de Jeunes	12 000	
Loisirs/jeunesse	24 000	
CLSH	15 000	
RAM	25 000	
CAF/MSA/DDJS...		?
Section d'investissement		
Bassin de formation	5 000	
Collège	20 000	
TIC	50 000	
Conseil jeunes	10 000	

5 – Espace public numérique mobile

Jérôme LOUICHE fait un bilan la journée " survol numérique"à Carantilly.

Les inscriptions se sont faites par internet via les mairies. 13 personnes de communes différentes ont participé à cette journée. Le jeu proposé et l'animation wikimanche ont été appréciés, de même que l'atelier/conférence sur les usages internet.

La commission considère qu'une amélioration de la communication est nécessaire pour les journées à venir.

o Animation et vie associative

Jean AUVRAY fait le point sur sa commission :

- Conseil de jeunes s'est réuni pour la première fois et a déterminé ses commissions et l'orientation de ses actions.
- CLSH : toujours en progression au niveau des inscriptions
- RAM : les assistantes maternelles ont fêté carnaval
- Projet patinoire du Saint-Lois: un documentaire est présenté à l'assemblée suite à la visite de deux patinoires par trois élus de notre communauté.

4) Questions diverses :

- Bulletin communautaire N°2 : une réunion de la commission « communication » est prévue lundi 9 mars à 18H30 pour l'élaboration du N°2 et les différentes actions de communication.

- Dates à retenir :

Bureau et commission des finances: 19 mars à 20H30

A.G. : 26 mars à 20H30 pour le BP 2009.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 23H30.

Le secrétaire de séance,
J.CLAIRAUX

Le Président,
Ph.GOSSELIN